

ABONNEMENT ACHATPUBLIC.COM

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de renouvellement de l'abonnement annuel à achatpublic.com, site de veille et d'information de la commande publique, à un prix fixe pour 2 années,

DECIDE

Article 1 :

L'abonnement annuel au site de veille et d'information de la commande publique est renouvelé avec la société achatpublic.com située à ANTONY (92), Antony Parc 2, 10 place du Général de Gaulle, BP 20156, représentée par Madame Véronique BRIVOIS, Responsable du compte.

Article 2 :

Le montant annuel de 491,84 €/HT (soit 502,17 €/TTC) est garanti pour 2 années, soit les périodes 1/04/2024-31/03/2025 et 1/04/2025-31/03/2026. Chacune de ces périodes fera l'objet d'un bon de commande et d'une facturation.

Article 3 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 29 mars 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

29 MARS 2024